

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2017-12-17-01499 Référence de la demande : n°2017-01499-041-002

Dénomination du projet : Frédéric BEAU - Loutres

Lieu des opérations : Indre

Bénéficiaire : BEAU Frédéric

MOTIVATION ou CONDITIONS

Cette demande est conforme à l'une des actions préconisée dans le nouveau PNA conduit en faveur de la loutre sur la période 2018-2027.

La collecte d'animaux est à réaliser avec la collaboration des agents de l'ONCFS et de l'agence régionale pour la biodiversité (ARB).

Avis favorable à autoriser la collecte, le transport, la détention et la conservation temporaire de cadavres de loutres si cette action est considérée comme prioritaire dans le nouveau PNA.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 21 mars 2018

Signature:

